

Mr Geoffroy SARTORIUS
Château Renaud
18150 Germigny l'Exempt

Paris, le 25/01/12

Mr Michel Gaillard
Président de la CPDP LGV POCL
68 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Lettre avec AR

Monsieur le Président ;

Habitant dans le Cher entre Bourges et Nevers, je trouve nécessaire de vous faire part des réflexions simples auxquelles me conduit la lecture des documents que RFF a bien voulu porter à notre connaissance concernant le projet « LGV POCL ». Je ne cherche pas à formuler un jugement sur les objectifs de fonds de ce projet (doublement de la ligne Paris Lyon, Clermont Ferrand à 2h de Paris, désenclavement de certaines villes du centre de la France,...) qui au demeurant paraissent fondés, mais simplement à vous faire part de l'opinion d'un usager régulier des infrastructures actuelles résidant à mi parcours de la nouvelle ligne envisagée.

1 – Les villes de Bourges et Nevers sont actuellement reliées à Paris par des trains effectuant le trajet en deux heures pour les meilleurs. En supposant que les futurs TGV s'arrêtent en centre ville, un gain de temps de l'ordre de 50 minutes pourrait être réalisé sur ces trajets. Ce gain de temps aurait toutefois pour contrepartie un prix de billet sensiblement plus élevé qu'actuellement (+50% environ), ce qui ne manquera pas de peser dans les choix de transport des usagers. Si par ailleurs, comme cela semble envisagé, la desserte s'effectue par des gares situées « hors ville », le temps de transport réel est augmenté de la durée du parcours routier à effectuer en supplément ce qui réduit de manière significative l'intérêt d'utiliser le TGV sur ce trajet.

L'utilité réelle pour les usagers de telles dessertes risque donc dans la pratique d'être largement surestimée, ce qui jette une ombre sur la validité de l'ensemble des projections réalisées.

D'ailleurs si l'objectif était d'améliorer la desserte de nos territoires, un aménagement des voies actuelles doublé d'un simple respect des horaires par l'exploitant actuel permettrait rapidement sans attendre 2025, une réelle amélioration du service à faible coût.

2 – Le département du Cher parmi d'autres, bénéficie de larges étendues agricoles et forestières vierges de toute nuisance qui constituent d'ailleurs un des axes de communication du département pour développer le tourisme. Dans ce cadre certains des tracés envisagés pourraient purement et simplement couper en deux ces grands espaces (campagne berrichonne, forêt d'Aprémont,...). Sachant que la principale nuisance d'un TGV est le bruit aérodynamique qu'il génère (point qui est largement passé sous silence dans les études mises à disposition) et qui crée un couloir de bruit variant entre 5 et 8 kilomètres de large selon la


topographie et la végétation, c'est un morcellement définitif de ces grands espaces qui serait effectué et l'attractivité des plusieurs sites à potentiel touristique définitivement remise en cause.

En effet les parcours envisagés notamment dans leur partie proche de la Loire vont devoir traverser par endroit des zones denses de patrimoine bâti protégé (historique, architectural ou encore industriel). Ces bâtiments sont normalement protégés par leur statut même. Cependant nous ne pouvons pas ignorer qu'une partie de leur attrait réside dans leur harmonie d'ensemble avec les sites qu'ils occupent. Toute dégradation de cet environnement ne manquera pas de se répercuter sur les bâtiments eux-mêmes.

En conclusion, pour les territoires situés à moins de 300 kilomètres de Paris l'utilité réelle d'une liaison TGV reste limitée et toutes les études réalisées sur les lignes déjà existantes le soulignent*. Nombre d'avis favorables exprimés dans notre région sont en fait plus conduits par l'attrait de « l'effet d'image » que par l'utilité réelle pour les usagers.

En revanche ces projets présentent le risque d'endommager de manière définitive et irréversible l'environnement naturel et patrimonial de ces régions sauf si un soin extrême et des moyens importants sont mobilisés pour contenir les dommages causés par cette nouvelle infrastructure.

Veillez agréer, Monsieur la Président, l'expression de ma haute considération ;



Geoffroy Sartorius

* pour les communications récentes sur ce sujet il suffit de se reporter à l'article de Mr Alain Sauvant directeur de la Stratégie RFF dans la revue « La Jaune et la Rouge » de janvier 2012

Copie : Mr le Président du Conseil Général du Cher